



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau de la réglementation
générale et des élections**

**ARRÊTÉ du 5 mai 2021 portant établissement de la liste des candidats pour
l'élection des conseillers départementaux du département de l'Indre
des 20 et 27 juin 2021**

LE PRÉFET,

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret modifié n° 2014-178 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Indre ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu le tirage au sort effectué en séance du 5 mai 2021 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

Arrête

Article 1 : La liste des candidats et remplaçants pour l'élection des conseillers départementaux du département de l'Indre les 20 et 27 juin 2021 est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'annexe n°1 du présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture et les maires des communes des cantons concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Stéphane SINAGOGA